

La fécondité des Indiennes inscrites du Canada entre 1986 et 2008

MARILYN AMOREVIETA-GENTIL*, DAVID DAIGNAULT**, NORBERT ROBITAILLE*,
ÉRIC GUIMOND***, SACHA SENÉCAL ***¹

La fécondité canadienne est un phénomène démographique considérablement documenté dans la littérature scientifique. Nos connaissances sont toutefois limitées en ce qui a trait à celle des Indiennes inscrites. À l'image d'autres groupes autochtones, les Indiennes reconnues par le gouvernement fédéral canadien en vertu de la *Loi sur les Indiens* sont caractérisées par une fécondité plus élevée que celle des autres Canadiennes et qui assure encore aujourd'hui le renouvellement des générations. Dans un pays industrialisé comme le Canada, ce simple aspect distinctif n'a pourtant que peu attiré l'attention des chercheurs sur ces femmes et sur leurs enfants.

Les recherches en statistiques se sont avant tout focalisées sur les estimations du niveau général de la fécondité des Indiennes inscrites à l'échelle du pays. Elles ont utilisé principalement les données fournies par le recensement (dénombrement ponctuel) ou par le registre des Indiens (fichier administratif mis à jour de façon continue), dont le type d'informations recueillies et la couverture de la population sont différents. Les auteurs exploitant les données de recensement n'ont pas forcément produit leurs analyses sur les Indiens en fonction de la possession du statut légal, préférant s'en remettre aux regroupements diffusés dans le recensement². De plus, les Autochtones sont l'objet d'un sous-dénombrement net plus important que celui de la population canadienne non autochtone, surtout pour les Indiens

* Université de Montréal, Département de démographie.

** Ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Direction de la Recherche stratégique;

*** Ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Direction de la Recherche stratégique; Université Western Ontario, Département de sociologie.

¹ Les points de vue exprimés dans le présent article sont ceux des auteurs et n'engagent nullement le Ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et l'Université de Montréal.

² Ce n'est qu'à partir du recensement de 1981 que sont collectées séparément les données sur les Indiens inscrits parmi l'ensemble des Autochtones. À cette époque, les données de recensement en matière de fécondité ne sont disponibles que pour les femmes non célibataires. Ceci posait donc problème puisque la majorité des enfants d'Indiennes inscrites naissent hors mariage.

résidant dans une réserve (10,6 % contre 2,7 % en 2006) (Statistique Canada, 2009). De même, les ajustements palliant les lacunes statistiques, comme le retard des déclarations des naissances, ne sont pas toujours faits en ce qui concerne les données du registre des Indiens. Ces études ne sont donc pas toutes comparables à cause des méthodologies utilisées et des groupes de population observés. Néanmoins, elles donnent une bonne idée des tendances générales des indicateurs estimés qui convergent par ailleurs dans le même sens.

Les premiers travaux démographiques ont d'abord estimé le taux de natalité des Indiens inscrits. De 47 ‰ en 1961, l'indicateur a diminué à 30 ‰ vingt ans plus tard (Piché et Georges, 1973; Robitaille et Choinière, 1987; Romaniuc et Piché, 1972). On suppose que ce taux se situe actuellement aux alentours de 23 ‰, soit le double de celui de la population canadienne³. D'autres recherches ont estimé l'indice synthétique de fécondité (ISF) des Indiennes inscrites au Canada, indice qui a l'avantage de tenir compte de la structure par âge de la population féminine. Celui-ci a chuté de 6,1 à 3,2 enfants par femme entre 1968 et 1981, pour s'établir à 2,4 en 2004 (Big Eagle et Guimond, 2009; Guimond et Robitaille, 2009; Loh, 1990; Loh et Georges, 2003; Nault et al., 1993; Paquette et Perrault, 1984; Piché et Georges, 1973; Ram, 1991, 2004; Ram et Romaniuc, 1985). L'ISF de l'ensemble des Canadiennes a quant à lui diminué de 2,5 à 1,6 enfants par femme pour la même période (Milan, 2011; Statistique Canada, 1999). Il s'est depuis stabilisé à ce niveau. Ces données indiquent, premièrement, que les Indiennes inscrites ont amorcé leur transition en matière de fécondité puisqu'une baisse de l'ISF plus prononcée a été observée entre les années 60 et 80. Leur transition a cependant commencé près d'un siècle après celle des autres Canadiennes. Ces données révèlent deuxièmement que l'écart entre l'ISF des Indiennes inscrites et celui de l'ensemble des Canadiennes se réduit à un rythme plus lent depuis les trente dernières années.

Cette tendance à la baisse serait le signe que les Indiennes inscrites ont la volonté de réduire leur descendance. Recèle-t-elle aussi un mouvement de calendrier de leur fécondité? Les analyses des taux de fécondité par groupe d'âge révèlent que la diminution de la fécondité était, jusqu'en 1995, principalement le fait des Indiennes inscrites âgées de 30 ans et plus (Ram, 2004; Ram et Romaniuc, 1985; Robitaille, Kouaouci et Guimond, 2004; Romaniuc, 1987). Pour ces dernières, les taux par groupe d'âge étaient similaires à ceux des autres Canadiennes. Quatre études récentes ont été consacrées à la fécondité des Indiennes inscrites âgées de 15 à

³ Le chiffre de 23 ‰ est estimé pour l'ensemble des Autochtones, qui comprend les Indiens inscrits et non inscrits, les Métis et les Inuit. En 2009-2010, le taux de natalité au Canada était de 11,2 ‰ (<http://www.statcan.gc.ca/pub/11-402-x/2011000/chap/pop/tbl/tbl08-fra.htm>, consulté le 19 mars 2013).

19 ans (Amorevieta-Gentil et al., 2013; Guimond et Robitaille, 2008, 2009; Robitaille et al., 2004). Le taux de fécondité de ces femmes se serait situé à 94 ‰ au Canada en 2004, soit environ sept fois plus que celui de l'ensemble des Canadiennes. Au Manitoba seulement, le taux était estimé à 128 ‰ en 2004 (Guimond et Robitaille, 2009). Un cinquième (20 %) des naissances indiennes était alors issu de femmes inscrites âgées de moins de 20 ans (1986-2004). Pour l'ensemble des Canadiennes du même âge, il s'agit de 4,2 % seulement (Guimond et Robitaille, 2009). Les Indiennes inscrites de 20-24 ans et de 25-29 ans étaient celles qui contribuaient le plus à la fécondité de leur groupe en 2004 (respectivement 34,9 % et 25,3 % des naissances). Ce constat remet en question le report des naissances dans le calendrier de fécondité généralement observé pour les populations qui ont effectué leur transition démographique en fécondité. Seule l'étude de Ram et Romaniuk (1985) a présenté l'évolution des âges moyen, médian et modal à la maternité. Ceux-ci indiquaient, pour les années 1968-1981, un rajeunissement du calendrier ainsi qu'une concentration de la fécondité chez les femmes âgées de 20 à 24 ans.

Peu d'études ont fait état des disparités de la fécondité des Indiennes inscrites entre les provinces canadiennes et les groupes d'âge des mères. Deux études de projections ont présenté l'ISF des Indiennes inscrites par province pour les années de recensement 1981 et 1986 (Loh, 1990; Ram et Romaniuk, 1985). Les ISF de ces femmes au Manitoba, en Saskatchewan, en l'Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest étaient supérieurs à celui de l'ensemble du pays. La diminution des ISF des provinces précédemment énumérées a été plus rapide entre 1968 et 1981 qu'à toute autre période. En 2001-2002, dans les provinces atlantiques et de l'Ouest canadien, les taux de fécondité des trois plus jeunes groupes d'âge (15-19, 20-24 et 25-29 ans) étaient respectivement 5,5 , 2,9 et 1,5 fois plus élevés (106,3 ‰, 181 ‰ et 144,3 ‰) que ceux des femmes de l'ensemble de la population canadienne (Santé Canada, 2011). Des différences régionales semblables ont été observées dans les deux dernières études consacrées aux taux de fécondité des Indiennes âgées de 15 à 19 ans entre 1986 et 1997 (Guimond et Robitaille, 2009; Robitaille et al., 2004). Au sein d'une région spécifique ou d'une nation autochtone, on peut aussi trouver de grandes différences d'une communauté d'appartenance à l'autre. Ainsi, au Québec, entre 1999 et 2003, les taux de fécondité des Indiennes adolescentes des communautés mohawk (20 à 40 ‰) et huronne (38 ‰) étaient 4 à 9 fois inférieurs à ceux de certaines communautés algonquines (165 ‰ à Long Point; 191 ‰ à Kitcisakik) et atikamekws (157 ‰ à Opitciwan; 179 ‰ à Manawan).

Les Indiennes inscrites ne forment donc pas un groupe homogène. Plusieurs études ont présenté des analyses de fécondité selon le lieu de résidence de la population (rural, urbain; réserve, hors réserve) ou la scolarité atteinte (Ram, 1991; Romaniuc, 1987; Suwal et Trovato, 1998; Trovato, 1987)⁴. Elles ont démontré que la fécondité des Indiennes inscrites est en transition et qu'elle se présente sous plusieurs variantes en fonction de ces facteurs. Au cours de la période 1961-1986, les Indiennes (inscrites ou non) résidant en milieu urbain ont eu des niveaux de fécondité inférieurs à ceux de leurs homologues vivant en milieu rural, à l'image de l'ensemble des Canadiennes. Il en est de même pour les Indiennes vivant en dehors des réserves par rapport à celles qui vivent dans les réserves. Les Indiennes inscrites ayant un diplôme universitaire ont eu moins d'enfants que les autres, sans doute parce que la poursuite des études jusqu'à l'université implique généralement un report de l'âge à la première naissance (Romaniuc, 1987). Dans le cas où l'on subdivisait la population en fonction du lieu de résidence ou de la scolarité atteinte, plus le niveau de fécondité de départ était élevé, plus sa diminution était forte au cours de la période observée (Ram, 1991).

Les études socio-anthropologiques composent une toile de fond permettant de conceptualiser la diminution de la fécondité des populations autochtones. Romaniuc a consacré plusieurs de ses travaux à la compréhension du mode opératoire de cette diminution chez les Autochtones sous une perspective historique (Romaniuc, 1981, 1987, 1993, 2003, 2008). L'auteur a identifié deux grandes phases dans la baisse de la fécondité des Autochtones. La diminution rapide du niveau de fécondité observée du milieu des années 60 jusqu'au début de la décennie 80 constitue la première phase. Lors de celle-ci, le développement socioéconomique des Autochtones s'est accéléré. Elle est caractérisée par un accès amélioré à l'éducation, aux logements, aux soins de santé et par une participation plus grande au marché du travail des femmes, notamment en milieu urbain. Cette phase coïncide également avec l'implantation des méthodes contraceptives modernes dans les communautés autochtones. Les pratiques en matière de limitation des naissances sont toutefois peu connues chez les Autochtones. On sait seulement qu'aucun programme gouvernemental en matière de planification familiale visant spécifiquement les Autochtones n'a été mis en place au Canada à cette époque (Romaniuc, 1993, 2008). On n'est pas en mesure d'expliquer comment ces facteurs ont pu s'agencer en un mécanisme favorisant une forte diminution de la fécondité chez les populations autochtones.

⁴ Ces études n'apportent pas toujours la distinction entre les Indiennes inscrites et non inscrites.

Par la suite, on observe une seconde phase dans laquelle la fécondité des Indiennes inscrites diminue à un rythme plus lent. Les raisons de ce ralentissement sont mal identifiées et ne demeurent pour l'instant qu'à l'état d'hypothèses. L'une d'elles, relative à la modernisation, suppose que les différences de niveau de fécondité entre des groupes majoritaires et minoritaires sont éliminées une fois que le groupe minoritaire a atteint l'égalité sociale et économique avec le groupe dominant (Ram, 1991; Trovato, 1987). Le ralentissement de la baisse de la fécondité ne peut cependant se limiter à une explication de nature économique. Le lien de cause à effet entre le processus de modernisation et l'évolution de la fécondité ne peut pas en effet être directement établi. Il est également difficile de mesurer le développement socioéconomique qui s'est produit dans des conjonctures différentes pour une population et pour ses composantes. Romaniuc (1993) affirme que le déterminisme économique de la fécondité tel que vu par Ram (1991) n'est pas une explication entièrement valide, l'argument ayant un effet réducteur.

On peut alors supposer que le niveau de fécondité atteint par les Indiennes inscrites est le reflet d'un équilibre entre les normes occidentales et autochtones en matière de fécondité et de structure sociale qui maximise le bien-être des communautés. Le développement socioéconomique généré par la société canadienne a sans doute privilégié des stratégies de limitation des naissances (espacement, âge à la première et dernière naissance) et modifié les aspirations personnelles des femmes en matière d'éducation, d'emploi et de nuptialité. Toutefois, les valeurs véhiculées par ce développement entrent probablement en concurrence avec les valeurs traditionnelles des Autochtones au sein desquelles l'enfant et la famille occupent des places particulières (Romaniuc, 1993). À ce propos, deux études ont étayé l'hypothèse selon laquelle les insécurités liées au statut minoritaire et les cultures natalistes ont pu amortir la baisse de la fécondité des Autochtones en général (Suwal et Trovato, 1998; Trovato, 1987). Il semblerait que les transformations structurelles des sociétés autochtones ne sont pas de nature à soutenir une baisse de la fécondité sous le seuil de remplacement des générations. C'est probablement pourquoi la convergence entre le niveau de fécondité des Indiennes inscrites et celui de l'ensemble des Canadiennes n'a pas encore été observée (Romaniuc, 1987, 1993, 2008; Suwal et Trovato, 1998; Trovato, 1987).

Cette recherche a pour objectif de mettre à jour nos connaissances sur la fécondité des Indiennes inscrites pour les années 1986-2008. Les changements inattendus des règlements relatifs à l'éligibilité au statut d'Indien inscrit, comme l'adoption du projet de loi C-31 en 1985,

modifient la taille et la composition régionale de la population indienne inscrite dans le passé récent (Clatworthy, 2009). Par conséquent, la précision des indicateurs de fécondité estimés est altérée et nécessite une actualisation. La présente étude propose de décrire et d'analyser les changements de l'intensité et du calendrier de la fécondité des Indiennes inscrites qui se sont produits depuis 1986. On y présentera les principaux indicateurs démographiques tels que l'ISF, les taux de fécondité par groupe d'âge et l'âge moyen à l'accouchement par rang de naissance pour l'ensemble du Canada et par province de résidence⁵. Certaines analyses sont inédites pour cette population. L'idée est de mettre à jour les disparités régionales et d'observer à une échelle plus fine tout mouvement de calendrier et d'intensité de la fécondité des Indiennes inscrites.

POPULATION À L'ÉTUDE

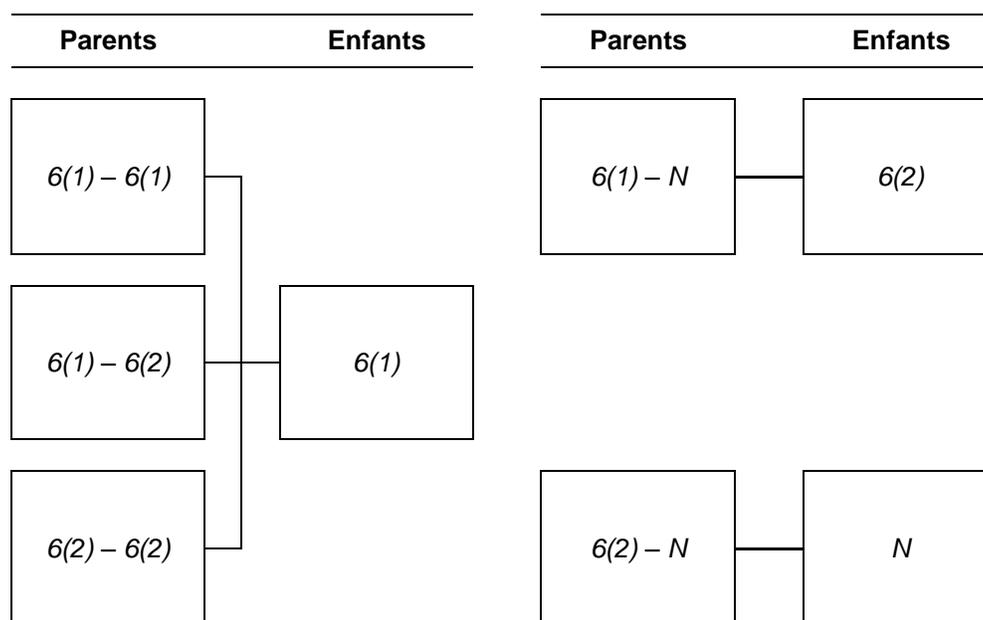
Un Indien inscrit est une personne reconnue légalement par le gouvernement fédéral canadien en vertu de la *Loi sur les Indiens* et dont le nom figure dans le registre des Indiens, fichier administratif tenu par le Ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada (AADNC)⁶. En 1985, le droit à l'inscription au registre des Indiens, figurant à l'article 6 de la *Loi sur les Indiens*, a été modifié conformément à l'adoption du projet de loi C-31⁷. Le statut d'Indien inscrit se transmet selon deux règles qui reposent sur l'inscription ou le droit d'inscription des parents d'un individu (figure 1). Deux parents indiens inscrits, qu'ils possèdent le statut en vertu du paragraphe 6(1) ou 6(2), transmettent un statut de type 6(1) à leurs enfants (partie gauche de la figure 1). Une union mixte entre un parent indien de statut 6(1) et un parent non indien (*M*) donne lieu à une inscription de type 6(2). Les enfants issus de deux générations successives d'unions mixtes n'ont pas le droit de figurer dans le registre.

⁵ Il s'agit de la résidence connue par l'Indienne inscrite au moment du dernier évènement déclaré (naissance de ses enfants, union, décès)

⁶ Jusqu'en juin 2011, le ministère était connu sous le nom d'Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC).

⁷ Jusqu'en 1985, un Indien épousant une non-Indienne conservait son statut et son épouse obtenait le statut d'Indienne inscrite. Les descendants obtenaient le statut légal d'Indien inscrit. Par contre, une Indienne épousant un non-Indien perdait son statut d'Indien inscrit en vertu de la *Loi sur les Indiens* et ses descendants étaient inéligibles à être inscrits comme Indien au registre. Après 1985, les Indiennes mariées à des non-Indiens recouvraient ou maintenaient leur statut (de type 6[1]) et leurs descendants disposaient du droit d'inscription au Registre des Indiens en vertu du paragraphe 6(2).

FIGURE 1 Règles de transmission du statut d'Indien inscrit selon la *Loi sur les Indiens*, 1985



Notes : 6(1) : Personne inscrite au registre des Indiens selon les termes du paragraphe 6(1) de la *Loi sur les Indiens* de 1985.

6(2) : Personne inscrite au registre des Indiens selon les termes du paragraphe 6(2) de la *Loi sur les Indiens* de 1985.

N : Personne non inscrite au registre des Indiens.

Source : Clatworthy et Smith (1992)

Depuis le 31 janvier 2011, la discrimination vécue par les descendants de deux générations de femmes mariées à des non-Indiens est éliminée par l'entrée en vigueur de la loi C-3. La première génération de descendants, qui détenait le statut 6(2) avant l'adoption de la loi, peut désormais demander l'obtention d'un statut 6(1). De plus, la bande de la Première Nation des Mi'kmaq Qalipu de la province de Terre-Neuve a été officiellement reconnue le 22 septembre 2011. Les membres de cette bande sont reconnus à titre d'Indiens en vertu du paragraphe 6(1) conformément à la *Loi sur les Indiens*. La substitution de la catégorie de statut des descendantes dans le premier cas (amendement C-3) et l'intégration de nouveaux Indiens dans le second cas (bande Qalipu) sont en cours. Les femmes concernées par l'une ou l'autre des situations ne font pas partie de notre analyse parce que les informations sur celles-ci sont encore incomplètes. Les femmes et les enfants qui résident à l'extérieur du Canada ont aussi été retirés de notre groupe d'étude.

CONTEXTE

D'après le recensement de la population de 2006, 3,8 % des Canadiens ont déclaré avoir une identité autochtone, soit près de 1,2 million de personnes (annexe 1). Cette population est composée d'Indiens inscrits (2,0 %) et non inscrits (0,4 %), de Métis (1,1 %) et d'Inuit (0,2 %). La répartition géographique par province ou territoire de résidence diffère selon l'identité autochtone. Les Indiens inscrits constituent plus du tiers de la population des Territoires du Nord-Ouest (31,7 %), près d'un habitant sur cinq du Yukon (19,0 %) et environ un dixième des résidents de la Saskatchewan et du Manitoba (9,5 et 9,0 %). Ils représentent moins de 3 % de la population de chacune des autres provinces. Plus de 80% des Indiens inscrits (83 %) et des Métis (87,8 %) résident dans les cinq provinces le plus à l'ouest du pays (Ontario, Prairies et Colombie-Britannique). Les Indiens non inscrits demeurent principalement au Québec et en Ontario (50,2 %) ou en Alberta et en Colombie-Britannique (32,7 %), tandis que les Inuit se situent principalement au Nunavut (50,1 %) et au Québec (21,9 %). La majorité des non-Autochtones habite en Ontario (39,2 %), au Québec (24,4 %), en Colombie-Britannique (12,9 %) et en Alberta (10,2 %). Les non-Autochtones sont les plus urbains (81,0 %) comparativement aux Indiens non inscrits et aux Métis (74,5 % et 69,2 %), aux Indiens inscrits et aux Inuit (40,6 % et 36,8 %) (annexe 2). Près d'un Indien inscrit sur deux réside dans une réserve, un peu plus d'un sur dix habite une zone rurale (11,3 %). Les Inuit constituent la population autochtone la plus rurale (62,6 %).

L'annexe 3 présente la structure par âge de la population indienne inscrite et des non-Autochtones d'après le recensement de la population de 2006. Les pyramides des âges indiquent que les personnes âgées de moins de 20 ans sont proportionnellement plus représentées dans la population indienne inscrite. À l'inverse, les personnes non autochtones âgées de 40 ans et plus présentent systématiquement des proportions plus importantes. Ces deux populations ont ainsi des régimes de fécondité et de mortalité différents. La population indienne inscrite est plus jeune que celle des non-Autochtones, qui dispose d'une espérance de vie plus longue. La pyramide des âges des Indiens inscrits révèle aussi que les groupes d'âge des 25 à 29 ans, des 30 à 34 ans et des 35 à 39 ans ont des proportions égales ou inférieures à celles des 40 à 44 ans. Ceci corrobore les observations de la baisse de la fécondité entre le milieu des années 60 et le début des années 80. De plus, les proportions décroissantes des personnes âgées de moins de 15 ans suggèrent que la fécondité des Indiens inscrits est en baisse.

SOURCE DE DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

Les données sur lesquelles reposent ces analyses de la fécondité sont extraites du registre des Indiens, un fichier administratif mis à jour de façon continue. Il contient plusieurs informations sur chaque individu inscrit, dont sa date de naissance, sa date d'inscription au registre, sa date de décès, son sexe, sa province de résidence et sa bande d'affiliation ainsi que sa catégorie d'inscription (6[1] ou 6[2]). Dans cette étude, nous utilisons la version non nominative du registre qui couvre la compilation des événements jusqu'au 31 décembre 2011. L'informatisation du registre des Indiens ainsi que l'adoption du projet de loi C-31 en 1985 empêche la tenue d'analyses avant l'année 1986. Le registre des Indiens représente la source la plus adéquate pour analyser les comportements démographiques de la population indienne inscrite, car il consigne toutes les personnes possédant le statut légal d'Indien. En effet, les recensements ne fournissent qu'une image quinquennale de la population indienne inscrite, obtenue sur la base de l'autodéclaration des personnes recensées. Le sous-dénombrement net est également plus important chez les Indiens inscrits comparativement aux non-Autochtones⁸.

L'analyse de la fécondité est perturbée par deux défauts majeurs du registre des Indiens : la non-déclaration et la déclaration tardive des naissances. Le premier concerne, pour l'essentiel, les enfants décédés avant que leur naissance ne soit inscrite. Cette lacune ne sera pas corrigée, car elle exige plusieurs d'hypothèses, notamment sur le niveau de la mortalité infantile. L'impact de ce problème devrait cependant être de moins de 2 % (Robitaille et al., 2004). Le second peut résulter des délais administratifs, d'une absence d'incitatif pour déclarer les événements ou même d'un changement au sujet des règles d'éligibilité au statut d'Indien. Ainsi, on a déjà observé un délai de 20 ans entre une naissance et son inscription au registre. Par conséquent, il faut ajuster les effectifs annuels des naissances en fonction d'un calendrier de déclaration des naissances. Ceux-ci sont établis en différence de millésime, soit entre l'année d'inscription et celle de la naissance de l'enfant, pour quatre périodes quinquennales : 1986-1990, 1991-1995, 1996-2000 et 2001-2005.

Nous avons tout d'abord construit des calendriers types de déclaration des naissances par période et par province de résidence en utilisant des délais fixes d'observation de 6, 11 et 16 ans (résultats non présentés). Cela a impliqué de poser l'hypothèse que toutes les

⁸ Le registre des Indiens et le recensement utilisent des concepts et des méthodes de collecte de données différents pour cibler la population indienne inscrite. Suite à ces critères, le nombre d'Indiens inscrits fourni par les deux sources sont différents. D'après le recensement de 2006 (16 mai), la population indienne inscrite était constituée de 623 780 personnes. Celle du registre des Indiens s'établissait à 755 940 personnes, en date du 31 mai 2006 (Statistique Canada, 2009).

naissances ont été déclarées à l'intérieur de ces délais et d'ignorer celles survenues après chacun d'eux. Les calendriers types de déclaration obtenus par période, par province de résidence et par délai fixe d'observation ont révélé des tendances régionales et temporelles aléatoires qu'il est difficile d'expliquer. L'usage de tels calendriers types, basés parfois sur de petits effectifs, viendrait altérer la précision de nos corrections. Ils n'ont donc pas été retenus. Aucun calendrier type n'a été construit en fonction de l'âge de la mère. Celui-ci ne constitue pas une variable explicative au délai de déclaration d'une naissance⁹.

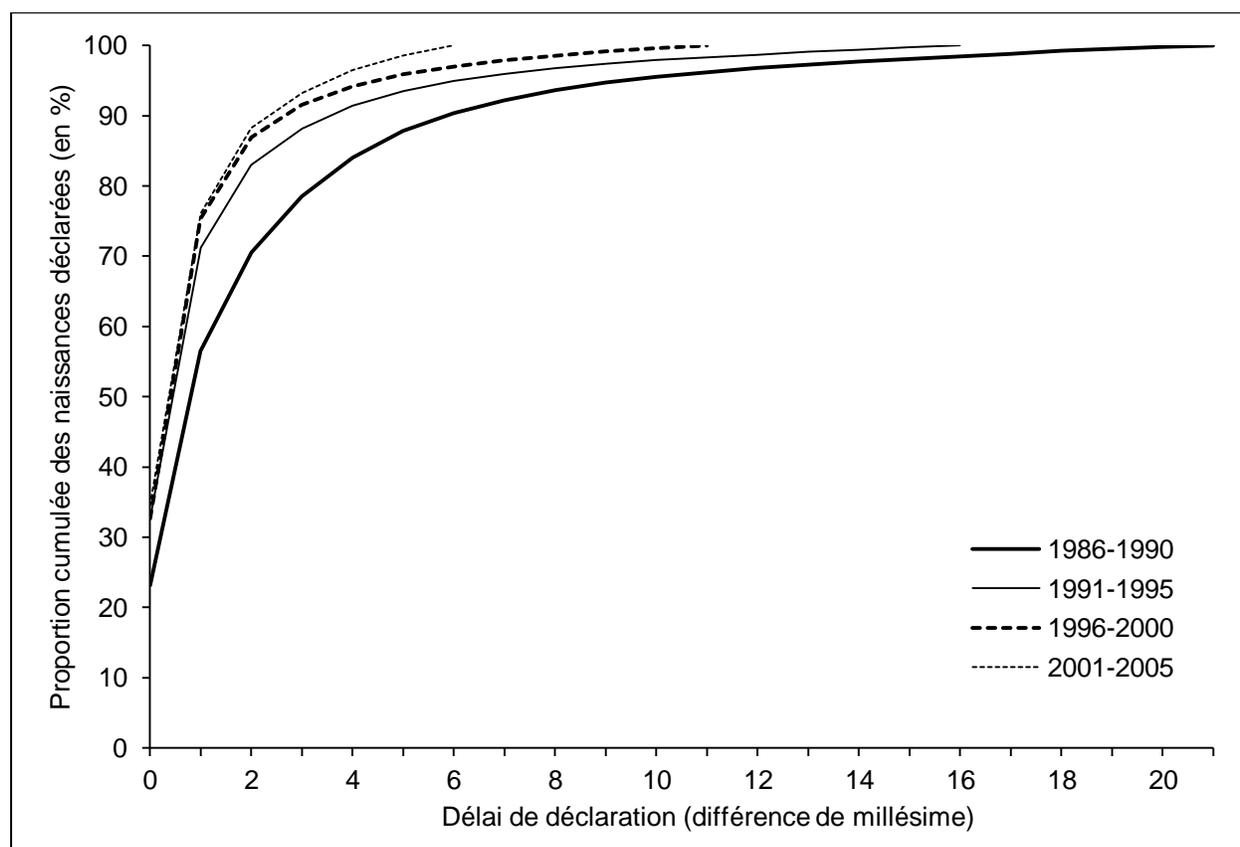
L'évolution de la déclaration des naissances a alors été analysée au niveau national pour chacune des périodes et sans délai fixe d'observation. La durée d'observation est donc différente pour chaque courbe. La figure 2 présente les proportions cumulées des naissances d'Indiennes inscrites au Canada selon le délai de déclaration pour chacune des quatre périodes quinquennales. Plus la période d'observation est ancienne, plus le temps de déclaration des naissances est long. Cela est surtout visible pour la période 1986-1990, au cours de laquelle seulement 23,1 % des naissances ont été déclarées la même année que l'évènement. Au-delà d'un délai de 6 ans, plus de neuf naissances sur dix ont été déclarées. L'adoption du projet de loi C-31 en 1985 a introduit de nombreux changements à la *Loi sur les Indiens* sur l'éligibilité au statut d'Indien inscrit. Ceux-ci ont eu pour conséquence d'allonger les délais administratifs¹⁰. Par la suite, les effets de ces modifications se réduisent clairement : en 2001-2005, 34,5 % des naissances sont déclarées au cours de la première année, 93,3 % au cours des trois années suivant l'évènement.

L'utilisation d'un calendrier type comportant un temps de déclaration plus lent, tel qu'observé pour la période 1986-1990, conduirait à une surestimation de la fécondité des Indiennes inscrites de l'ensemble de la période (tableau 1). En effet, les naissances survenues au cours des années 1986-2011 seraient rajustées de 4,8 % (13 919 naissances) par l'utilisation du calendrier type de déclaration établi pour la période 1986-1990. La correction serait toutefois de

⁹ Dans l'étude de Guimond et Robitaille (2009), des calendriers types avaient été construits selon l'âge de la mère. Les délais de déclaration des naissances de femmes âgées de moins de 40 ans étaient semblables quel que soit l'âge de la mère. Les naissances de mères âgées de plus de 40 ans présentaient cependant des délais plus longs. Une analyse approfondie a révélé qu'il s'agissait principalement de femmes qui ont recouvré leur statut d'Indienne inscrite suite à l'adoption du projet de loi C-31 en 1985. L'inscription des enfants de ces femmes ne pouvait avoir lieu qu'après le rétablissement du statut de leur mère, ce qui explique la longueur des délais.

¹⁰ Des calendriers types de déclaration des naissances selon le statut d'inscription de la mère (inscrite ou réinscrite) ont été construits pour les quatre périodes d'observation. Les délais de déclaration de naissances des Indiennes inscrites ou réinscrites se sont améliorés, principalement entre les années 1986-1990 et 1991-1995. Toutefois, les délais de déclaration des naissances sont toujours plus lents pour les femmes réinscrites en vertu du projet de loi C-31 adopté en 1985 comparativement aux femmes qui n'ont jamais perdu leur statut.

FIGURE 2 Proportion cumulée des naissances selon le délai de déclaration, Indiennes inscrites du Canada¹, 1986-1990, 1991-1995, 1996-2000 et 2001-2005



Note : ¹ Inscrites en vertu du paragraphe 6(1) de la *Loi sur les Indiens* du Canada de 1985.
Source : AADNC, mars 2013, totalisations spéciales du registre des Indiens.

TABEAU 1 Importance de la correction des délais de déclaration des naissances des Indiennes inscrites¹ du Canada (1986-2008) selon le calendrier type par période, 1986-1990, 1991-1995, 1996-2000 et 2001-2005

	CALENDRIER TYPE DE DÉCLARATION DES NAISSANCES SELON LA PÉRIODE			
	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005
Naissances observées	291 131	291 131	291 131	291 131
Naissances ajustées	305 050	297 371	294 448	292 596
Différence	13 919	6 240	3 317	1 465
Importance de la correction (%)	4,8	2,1	1,1	0,5

Note : ¹ Inscrites en vertu du paragraphe 6(1) de la *Loi sur les Indiens* du Canada de 1985.
Source : AADNC, mars 2013, totalisations spéciales du registre des Indiens.

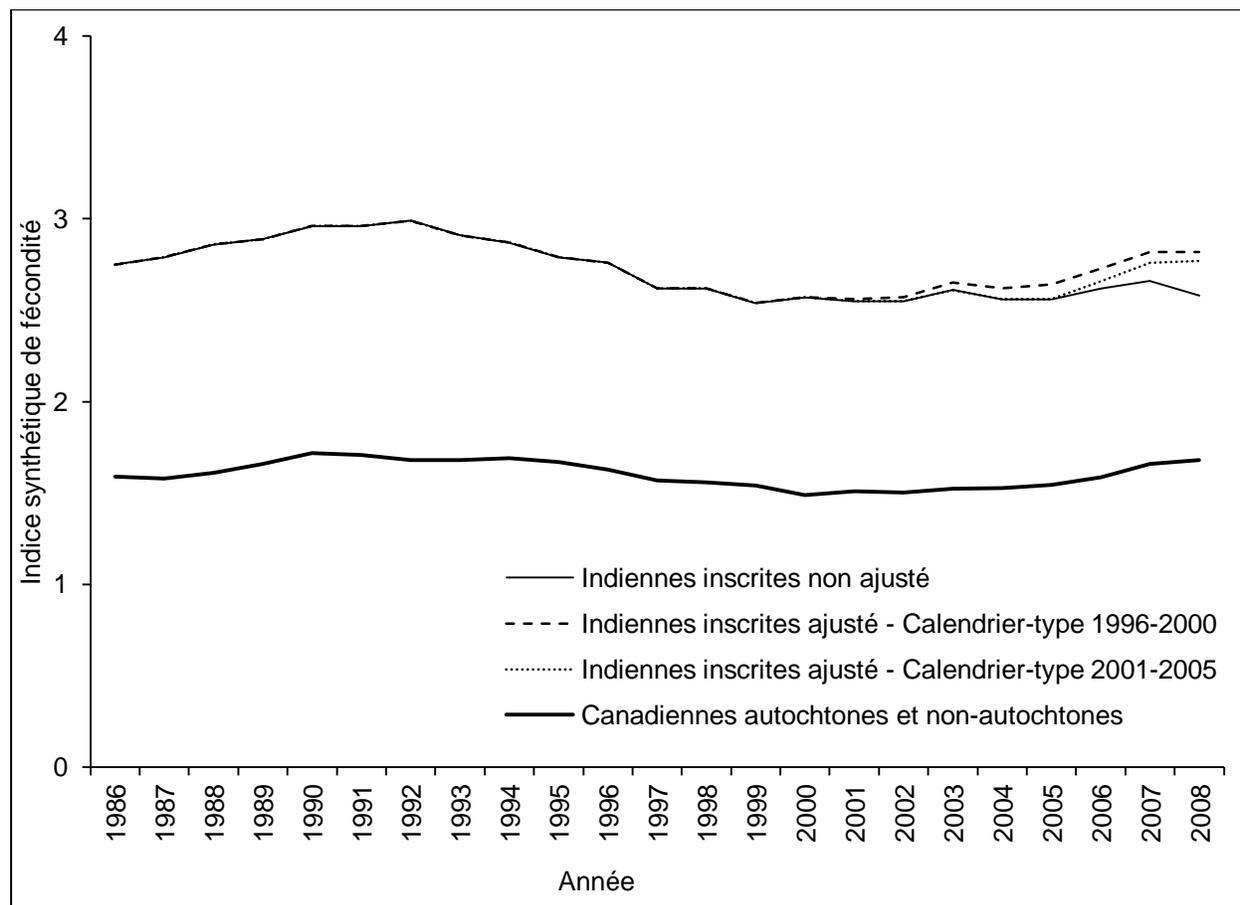
0,5 % (1 465) d'après le calendrier type de 2001-2005. La prise en compte de l'amélioration des délais de déclaration et des délais administratifs au fil des périodes nous amène ainsi à exclure l'usage du calendrier type de 1986-1990. Celui de la période 1991-1995 n'est pas non plus retenu, car les effets des modifications apportées en 1985 à la *Loi sur les Indiens* se font, dans une moindre mesure, encore ressentir dans les délais administratifs. Le calendrier type de la période 2001-2005 est également écarté. Le temps d'observation des déclarations des naissances, à savoir 6 ans jusqu'en 2011, est en effet trop court pour avoir une bonne appréciation du nombre de naissances survenues durant cette période. Adopter le calendrier type de la période 1996-2000 suppose que le rythme de déclaration est demeuré stable dans le temps. Il revient à effectuer un ajustement de 0,6 % supérieur à celui du calendrier type de la période 2001-2005 en ce qui concerne le nombre de naissances qui n'ont pas encore été déclarées entre 1986 et 2008 (tableau 1). Les résultats suivants sont proposés pour l'ensemble du Canada ainsi que par province ou groupe de provinces de résidence.

RÉSULTATS

La figure 3 présente l'ISF des Indiennes inscrites du Canada pour l'ensemble de la période 1986-2008. La courbe de l'ISF estimé à partir des événements observés dans le registre des Indiens démontre que toutes les naissances survenues au cours des années 2000 n'ont pas encore été déclarées. Plus l'année d'observation est récente, plus le nombre de naissances manquantes est élevé. Les courbes ajustées de l'ISF selon les deux calendriers types les plus récents affichent très peu de différences et suivent une tendance parallèle à celle de l'ensemble des Canadiennes. L'ISF des Indiennes inscrites est passé de 2,8 à 3,0 enfants par femme entre 1986 et 1992. Après un minimum de 2,5 enfants atteint en 1999, l'ISF a graduellement augmenté pour de nouveau s'établir au niveau observé en 1986 (2,8 enfants par femme). L'ISF des Canadiennes est demeuré entre 1,5 et 1,7 enfant par femme au cours de la même période d'observation. Les Indiennes inscrites ont eu, quant à elles, de 1,0 de 1,3 enfant de plus que l'ensemble des Canadiennes.

À l'échelle des provinces canadiennes, on observe des variations substantielles de l'ISF des Indiennes inscrites (figure 4). Quelle que soit la région de résidence, l'indicateur suit des tendances semblables tout au long de la période. La fécondité des résidentes des Prairies est la

FIGURE 3 Indice synthétique de fécondité non ajusté et ajusté des Indiennes inscrites du Canada¹ et de l'ensemble des Canadiennes, 1986-2008



Notes : ¹ Inscrites en vertu du paragraphe 6(1) de la *Loi sur les Indiens* du Canada de 1985.

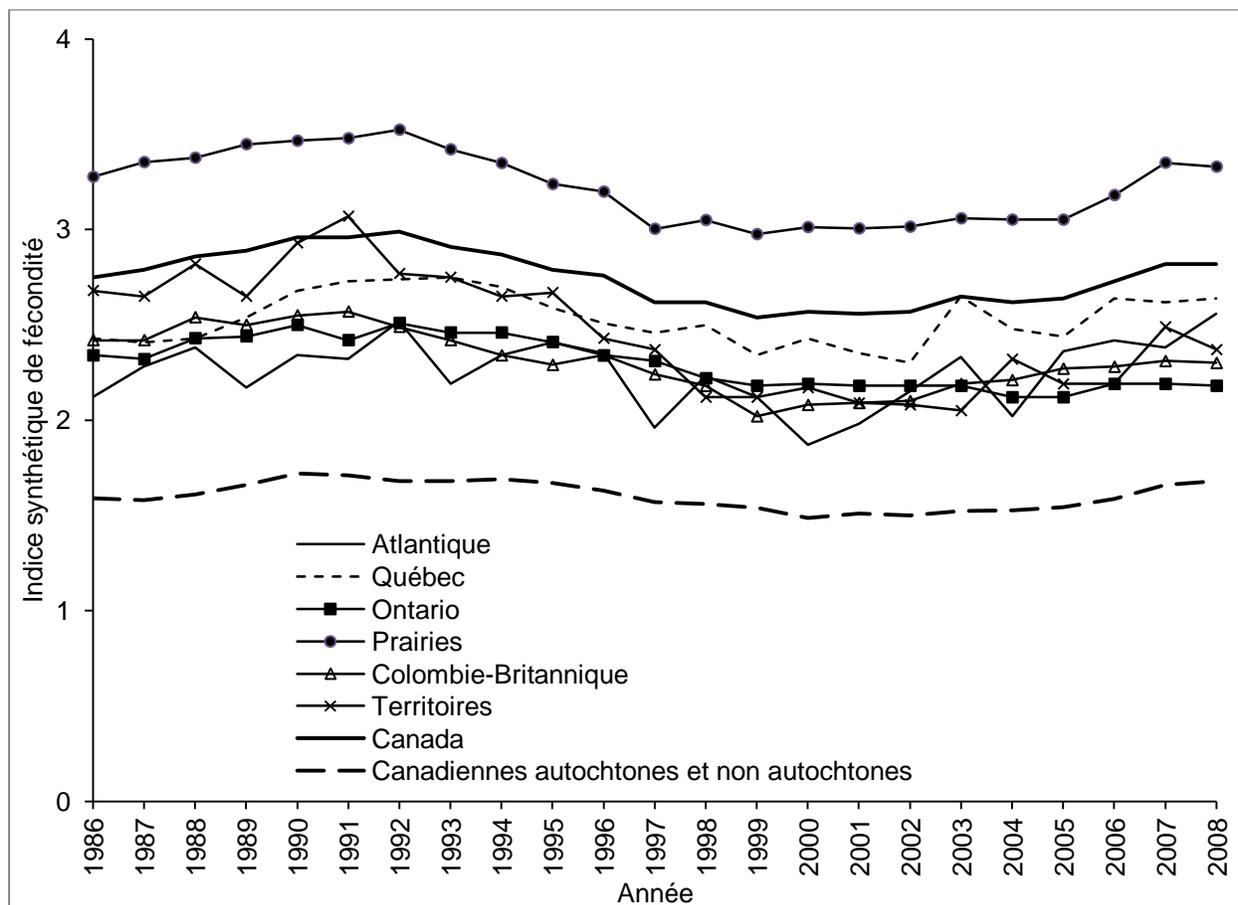
Source : AADNC, mars 2013, totalisations spéciales du registre des Indiens.

Statistique Canada (CANSIM, tableau 102-4505), Statistique Canada (1999) et Milan (2011).

plus élevée du pays. Entre 1986 et 2008, les Indiennes inscrites de cette région ont eu au moins 3 enfants. Dans toutes les autres provinces, l'ISF se situe en dessous de celui de l'ensemble du Canada. Le niveau de fécondité des Indiennes inscrites a évolué de façon similaire tout au long de la période en Ontario et en Colombie-Britannique. Dans les provinces de l'Atlantique et aux Territoires, les variations subites de l'ISF s'expliquent par la petitesse des effectifs.

La figure 5 présente les taux de fécondité des Indiennes inscrites selon le groupe d'âge par bond de 5 ans de 1986 à 2008, ainsi que ceux des Canadiennes en 2006. Ils révèlent deux profils différents. Les niveaux de fécondité des Indiennes inscrites âgées de moins de 30 ans

FIGURE 4 Indice synthétique de fécondité ajusté des Indiennes inscrites du Canada¹ par province ou région de résidence, 1986-2008



Notes : ¹ Inscrites en vertu du paragraphe 6(1) de la *Loi sur les Indiens* du Canada de 1985.

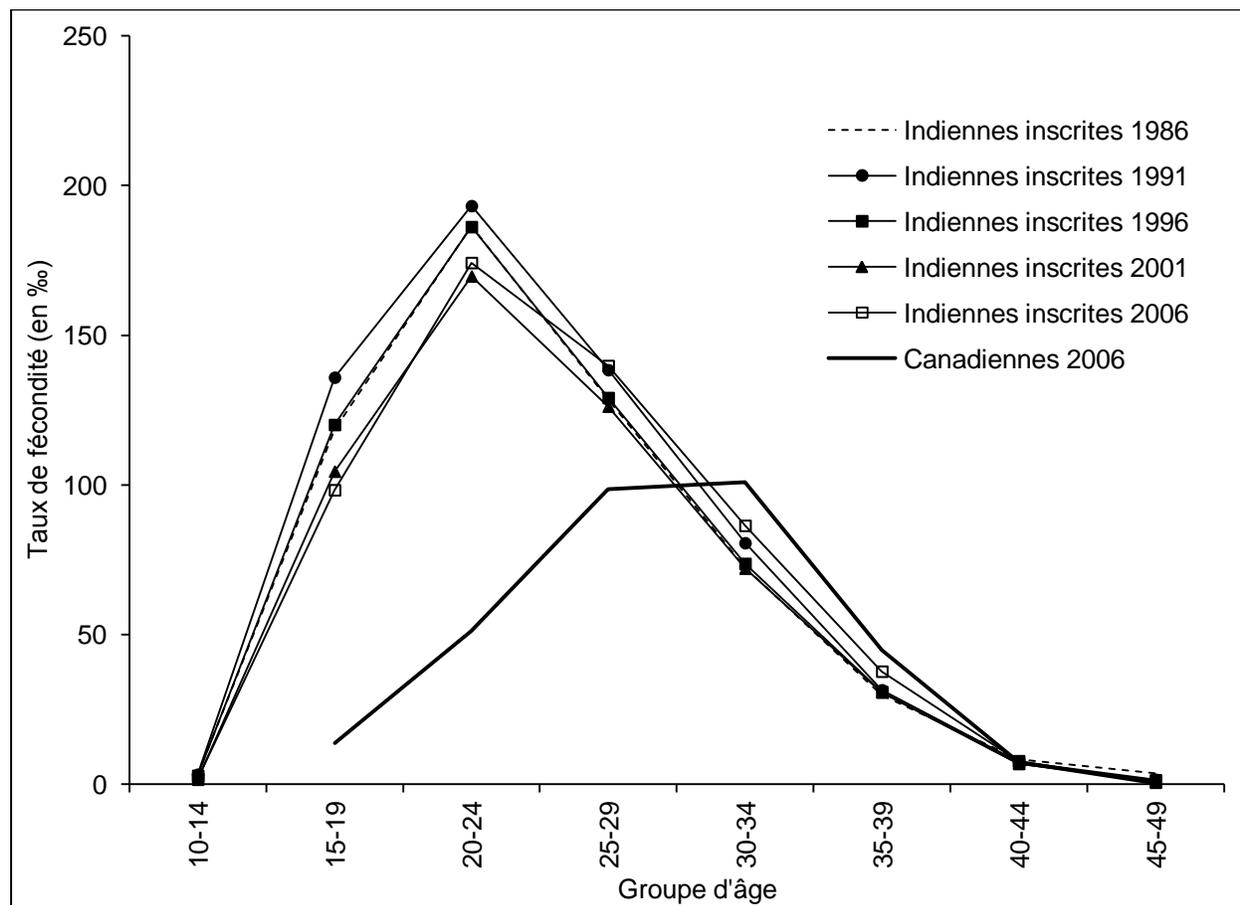
Sources : AADNC, mars 2013, totalisations spéciales du registre des Indiens.

Statistique Canada (CANSIM, tableau 102-4505) et Statistique Canada (1999)

sont systématiquement supérieurs à celui des Canadiennes du même âge. Les Indiennes inscrites ont un calendrier de fécondité plus jeune que celui des Canadiennes. Entre 1991 et 2001, la baisse de la fécondité des Indiennes inscrites était essentiellement le fait de femmes âgées de moins de 25 ans¹¹. Le niveau de fécondité des adolescentes n'a cessé de décroître, soit de 135,9 ‰ à 98,3 ‰, mais demeure encore près de 7 fois supérieur à celui des Canadiennes. Par contre, depuis 2001, on observe une augmentation du taux de fécondité de 72,1 ‰ à 86,4 ‰ (soit 19,8 %) et de 30,7 ‰ à 37,7 ‰ (soit 22,8 %) chez les femmes âgées de 30-34 ans et de 35-39 ans. L'augmentation est de 10,8 % chez les femmes âgées de 25-29 ans.

¹¹ D'après l'étude de Robitaille et al. (2004), la baisse de l'ISF avant 1995 était expliquée par celle des taux de fécondité des femmes âgées de plus de 30 ans.

FIGURE 5 Taux de fécondité des Indiennes inscrites du Canada¹ et de l'ensemble des Canadiennes² selon le groupe d'âge³ de 1986, 1991, 1996, 2001 et 2006



Notes : ¹ Inscrites en vertu du paragraphe 6(1) de la *Loi sur les Indiens* du Canada de 1985.

² Pour l'ensemble des Canadiennes, les taux de fécondité par groupe d'âge estimés pour l'année 2011 proviennent de données provisoires de Statistique Canada.

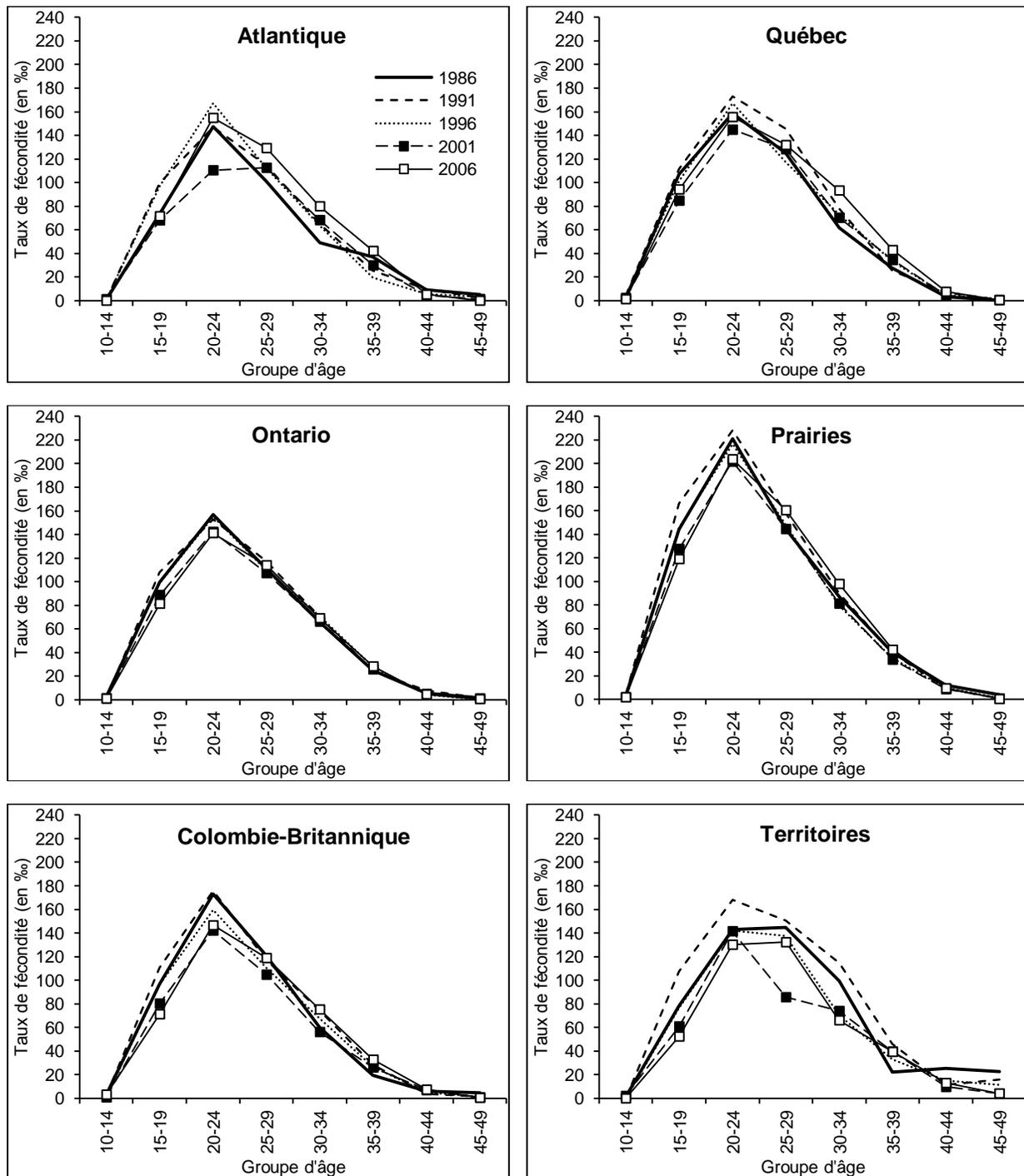
³ Le taux de fécondité du groupe des 10-14 ans concerne essentiellement des Indiennes inscrites âgées de 13 et 14 ans. Pour les Canadiennes, les naissances de femmes âgées de 10 à 14 ans sont incluses dans le groupe des 15-19 ans par Statistique Canada.

Sources : AADNC, février 2013, totalisations spéciales du registre des Indiens.
Statistique Canada (CANSIM, tableau 102-4505).

Ces résultats expliquent la hausse de l'ISF observée depuis 2001. Au-delà de 40 ans, les Indiennes inscrites et l'ensemble des Canadiennes ont des taux de fécondité semblables.

La fécondité des Indiennes inscrites selon le groupe d'âge présente des profils semblables à l'échelle des provinces canadiennes (figure 6). Les niveaux des taux par groupe d'âge varient toutefois selon la région. Quelles que soient l'année et la région observées, les taux de fécondité des Indiennes inscrites les plus élevés sont observés chez les 20-24 ans et les 25-29

FIGURE 6 Taux de fécondité des Indiennes inscrites du Canada¹ selon le groupe d'âge et par province ou région de résidence de 1986, 1991, 1996, 2001 et 2006



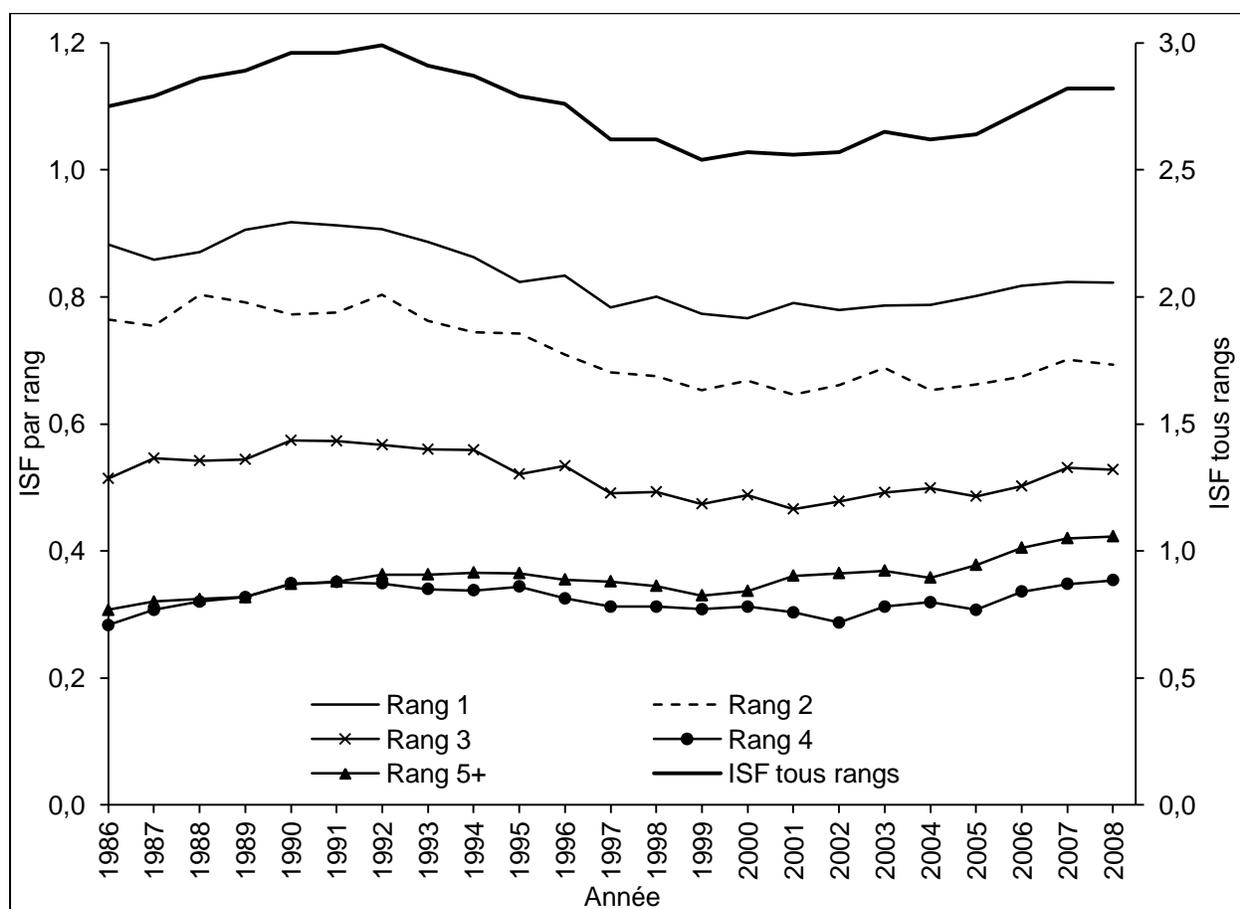
Notes : ¹ Inscrites en vertu du paragraphe 6(1) de la *Loi sur les Indiens* du Canada de 1985.

² Le taux de fécondité du groupe des 10-14 ans concerne essentiellement des Indiennes inscrites âgées de 13 et 14 ans.

Source : AADNC, mars 2013, totalisations spéciales du registre des Indiens.

ans. Les plus bas taux de fécondité des Indiennes adolescentes sont visibles dans les provinces de l'Atlantique, de la Colombie-Britannique et des Territoires. En dépit d'une baisse prononcée au cours de la période, les Indiennes adolescentes des Prairies sont celles qui, en 2006, avaient encore le plus important niveau de fécondité, soit près de 120 ‰. À l'exception des régions de l'Atlantique et des Territoires, dont les variations subites du taux sont causées par la petitesse des effectifs, la diminution la plus importante des indicateurs se trouve chez les femmes âgées de 15-19 ans et de 20-24 ans. Dans toutes les régions, le niveau de fécondité des femmes de 25 à 39 ans a augmenté au cours de la période observée. Ces résultats démontrent que le calendrier de la fécondité a subi des modifications de 1986 à 2008 et suggèrent une analyse selon le rang de naissance et selon l'âge moyen à l'accouchement des Indiennes inscrites.

FIGURE 7 Indice synthétique de fécondité des Indiennes inscrites du Canada¹ par rang de naissance, 1986-2008

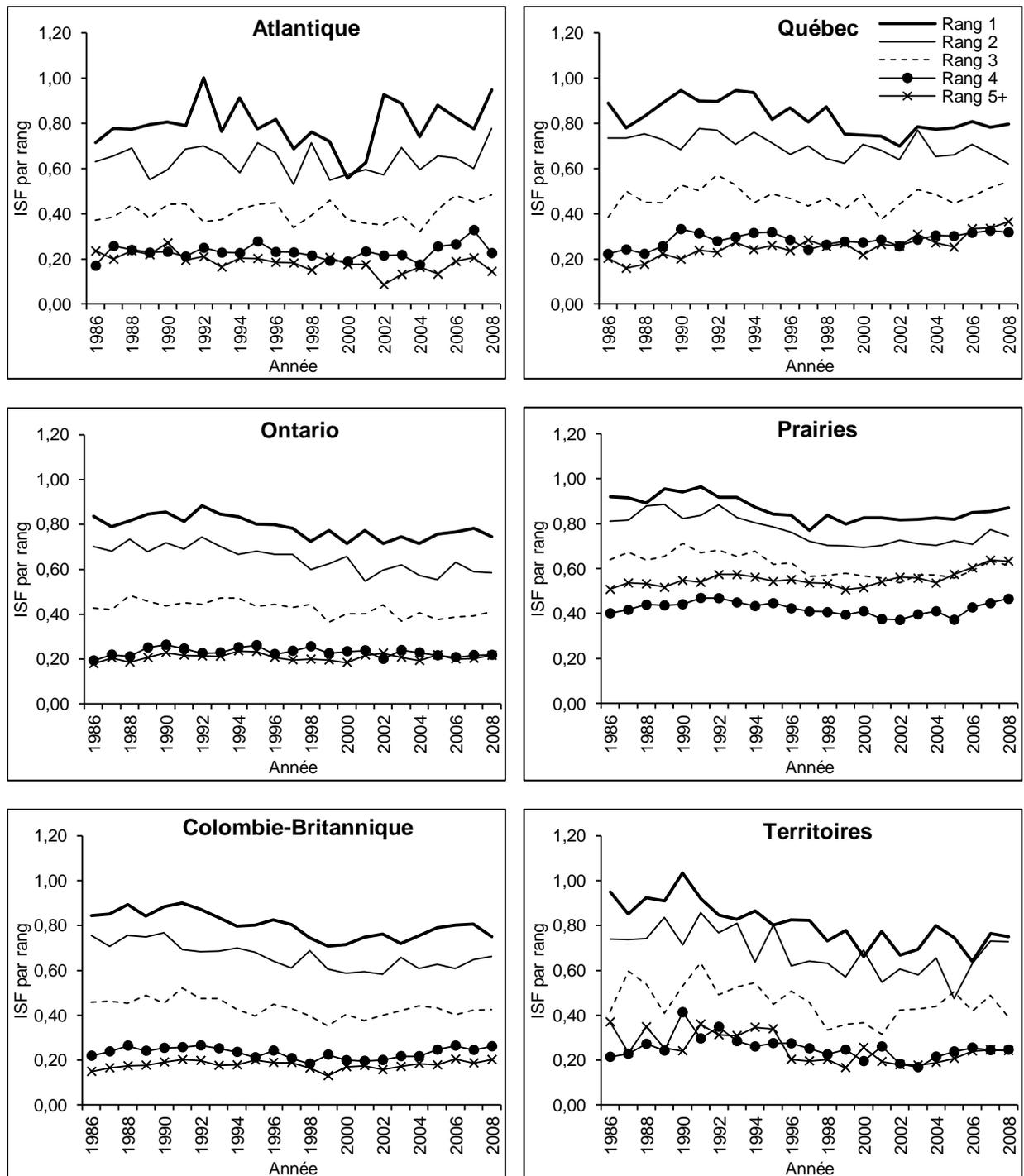


Note : ¹ Inscrites en vertu du paragraphe 6(1) de la *Loi sur les Indiens* du Canada de 1985.
Source : AADNC, mars 2013, totalisations spéciales du registre des Indiens.

L'évolution de l'ISF par rang de naissance des Indiennes inscrites est présentée dans la figure 7. Entre 1986 et 2008, les ISF des rangs 1 à 3 ont globalement suivi la tendance observée de l'ISF. La baisse plus prononcée de ce dernier entre 1986 et 1999 est essentiellement due aux naissances des rangs 1 et 2, pour lesquels la diminution des ISF a été plus importante. En effet, leur valeur a diminué de 12,5 % et 14,5 %, contre 7,8 % pour celui de rang 3. Les ISF de rangs 1 à 3 sont de nouveau à la hausse depuis 2000. Les ISF des rangs de naissance 4 et 5 et + ont augmenté jusqu'en 2008, respectivement de l'ordre de 25,1 % et de 37,8 % par rapport à ceux estimés pour l'année 1986. Depuis 1991, l'ISF de rangs 5 et + est plus élevé que celui de rang 4 et tend à rejoindre le niveau de celui de rang 3. La figure 8 révèle de nouvelles disparités régionales. Les Indiennes inscrites résidant dans les provinces des Prairies présentent les ISF par rang de naissance les plus hauts au Canada pour l'ensemble de la période. Les ISF des rangs 1 et 2 ont été les premiers à diminuer dès le milieu des années 90 au Québec, en Ontario, dans les Prairies, en Colombie-Britannique et dans les Territoires. Ceux de rang 3 baissent dans les Prairies et en Colombie-Britannique au même moment et en Ontario à l'aube des années 2000. À l'exception des régions de l'Atlantique et des Territoires, les ISF des rangs 4 et 5 et + connaissent des hausses d'amplitude variables dans toutes les autres provinces.

Ces résultats, mis en parallèle avec l'évolution des taux de fécondité selon le groupe d'âge (figure 5), suggèrent un mouvement de calendrier. Tous rangs de naissance confondus, l'âge moyen à l'accouchement des Indiennes inscrites n'a cessé de croître dans toutes les régions du Canada (figure 9), passant de 23,7 à 25,7 ans entre 1986 et 2008. En comparaison, l'âge moyen à l'accouchement de l'ensemble des Canadiennes a augmenté de 27,5 à 29,3 ans. Les Indiennes inscrites résidant dans les provinces des Prairies sont les seules à présenter un âge moyen à l'accouchement inférieur à celui de l'ensemble du pays (écart de 0,3 à 0,6 an). Les résidentes des Territoires affichent un âge moyen supérieur de 1 à 2,3 ans par rapport à la moyenne nationale. Au Canada, comme au niveau régional, l'augmentation de l'indicateur a été plus importante pour les rangs de naissance 2 et 3 sur l'ensemble de la période (figure 10 et 11). Les indicateurs de premier et de cinquième rang ont en moyenne augmenté de moins d'un an dans pratiquement toutes les provinces. À l'exception de la région Atlantique (+0,7 an), l'âge moyen à l'accouchement de rang de naissance 4 affiche une augmentation allant de 1,1 an (Prairies) à 1,8 ans (Colombie-Britannique et Territoires).

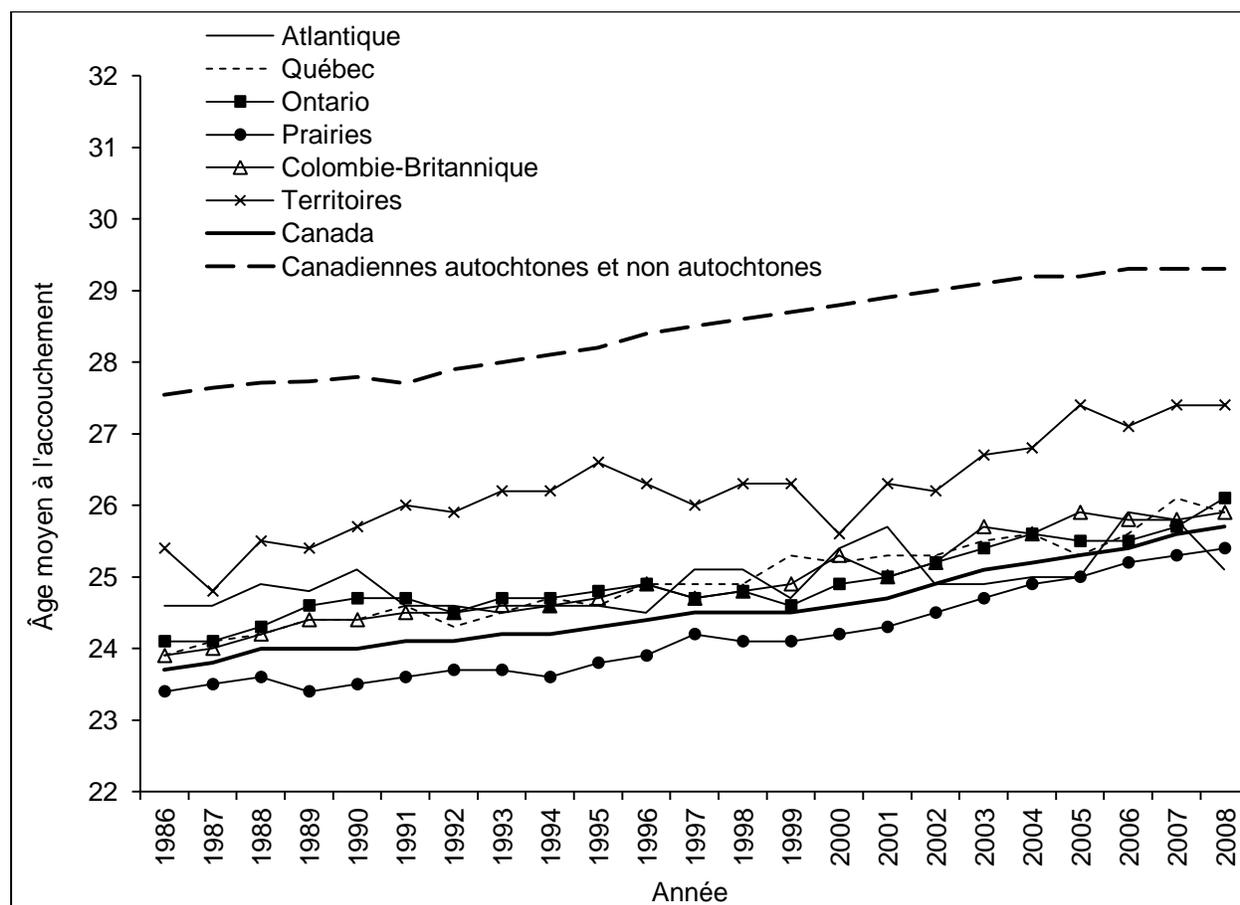
FIGURE 8 Indice synthétique de fécondité des Indiennes inscrites du Canada¹ par rang de naissance et par province ou région de résidence, 1986-2008



Note : ¹ Inscrites en vertu du paragraphe 6(1) de la *Loi sur les Indiens* du Canada de 1985.

Source : AADNC, mars 2013, totalisations spéciales du registre des Indiens.

FIGURE 9 Âge moyen à l'accouchement (tous rangs de naissance) des Indiennes inscrites du Canada¹ par province ou région de résidence, 1986-2008

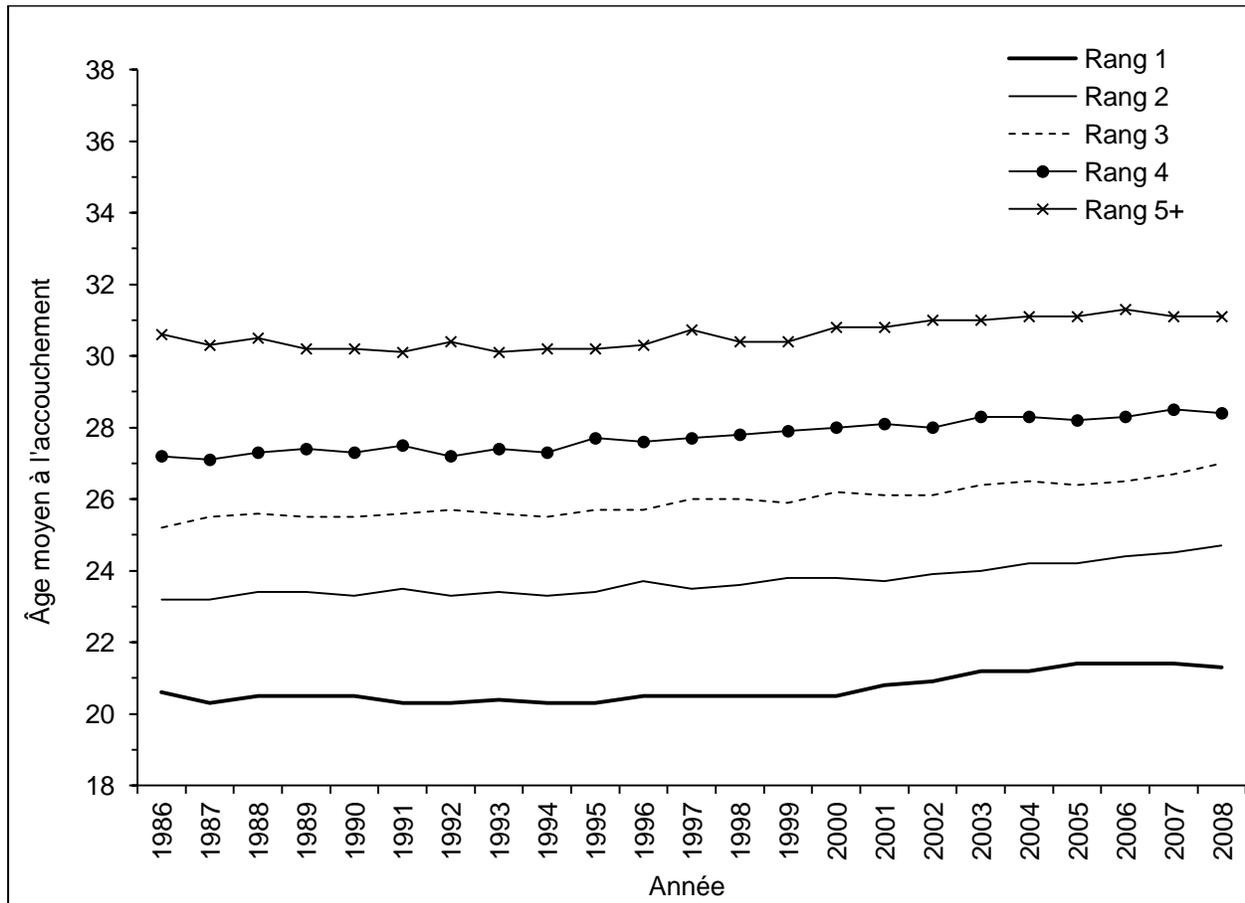


Note : ¹ Inscrites en vertu du paragraphe 6(1) de la *Loi sur les Indiens* du Canada de 1985.

Sources : AADNC, février 2013, totalisations spéciales du registre des Indiens.

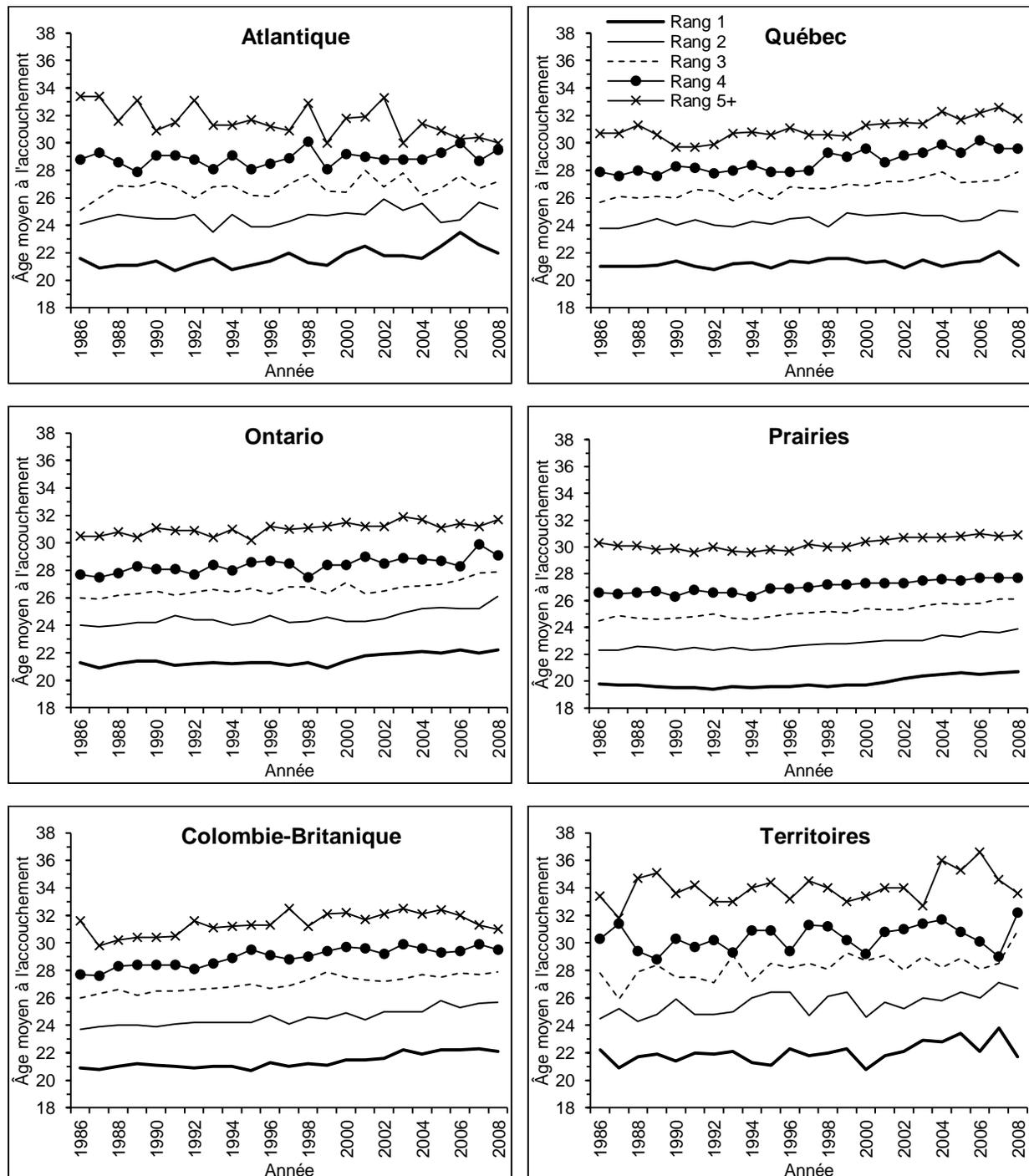
Pour la période de 1986 à 1990 : Statistique Canada, Division de la démographie (non publiées); pour la période de 1991 à 2008 : Statistique Canada (CANSIM, tableau 102-4504).

FIGURE 10 Âge moyen à l'accouchement (tous rangs de naissance) des Indiennes inscrites du Canada¹, 1986-2008



Note : ¹ Inscrites en vertu du paragraphe 6(1) de la *Loi sur les Indiens* du Canada de 1985.
 Source : AADNC, mars 2013, totalisations spéciales du registre des Indiens.

FIGURE 11 Âge moyen à l'accouchement des Indiennes inscrites du Canada¹ par rang de naissance et par province ou région de résidence, 1986-2008



Note : ¹ Inscrites en vertu du paragraphe 6(1) de la *Loi sur les Indiens* du Canada de 1985.
 Source : AADNC, mars 2013, totalisations spéciales du registre des Indiens.

CONCLUSION

Le registre des Indiens, en dépit de son imperfection, constitue une source d'informations fiable à partir de laquelle il a été possible d'extraire les données nécessaires pour l'estimation des principaux indicateurs de fécondité. Cette analyse a permis de présenter des résultats inédits et d'en savoir un peu plus sur l'intensité et le calendrier de la fécondité des Indiennes inscrites entre 1986 et 2008 au Canada, ainsi qu'au niveau de ses régions. En 2008, l'ISF des Indiennes inscrites a retrouvé le niveau observé en 1986, après une augmentation à 3,0 enfants par femme jusqu'en 1992 puis un minimum atteint de 2,5 en 1999. Le taux de fécondité des Indiennes adolescentes a perdu plus de 40 % de sa valeur au cours des vingt dernières années. Ceux des femmes âgées de 25 à 39 ans ont augmenté entre 2001 et 2006. Ces résultats expliquent la hausse de l'ISF des Indiennes inscrites observée depuis 2001 et l'augmentation de l'âge moyen à l'accouchement visible dans chaque région. Les résidentes des Prairies sont celles dont la fécondité est la plus élevée au Canada et dont l'âge moyen à l'accouchement est le plus bas comparativement aux autres provinces. Jusqu'en 2001, la baisse de l'ISF était, au niveau du Canada et de la majorité des régions, expliquée par celle des ISF des rangs de naissance 1 et 2. En général, l'augmentation de l'âge moyen à l'accouchement est la plus élevée pour les rangs 2 et 3 entre 1986 et 2008. Les Indiennes inscrites ont, encore aujourd'hui, des niveaux de fécondité par groupe d'âge, par rang de naissance et des âges moyens à l'accouchement supérieurs à ceux de l'ensemble des Canadiennes.

Les deux récentes modifications à l'éligibilité au statut d'Indien inscrit adoptées par le gouvernement fédéral canadien pourraient avoir des répercussions sur la structure par âge de la population indienne inscrite. En premier lieu, l'adoption du projet de loi C-3 sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens implique une modification du statut des femmes (6[2] à 6[1]) dont la mère avait perdu le statut d'Indienne inscrite en raison de son mariage avec un non-Indien avant 1985. Les petits-enfants de ces femmes sont désormais admissibles à l'inscription au registre. En second lieu, la reconnaissance de la bande de la Première Nation mi'kmaq de Qalipu intègre rétroactivement de nouveaux membres de tous âges, dont le lieu de résidence n'est pas une réserve pour la majorité. Ces deux événements ajoutent un nombre substantiel de femmes de statut 6[1] en âge de procréer et de descendants (dont la naissance est survenue au cours de la période 1986-2008) à ceux déjà observés pour l'ensemble du pays. L'effectif des personnes concernées ainsi que l'effet de leur intégration¹² sur

¹² En février 2010, un communiqué de presse du Ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) mentionnait que le nombre de demandes d'inscriptions des membres de la bande Qalipu

la structure par âge de la population indienne inscrite sont pour l'instant indéterminés. On sait cependant que les taux de fécondité sont plus élevés pour les Indiennes inscrites demeurant dans les réserves. De plus, on peut raisonnablement penser que la fécondité des couples mixtes est plus faible que celle des couples d'Indiens inscrits parce qu'ils s'établissent le plus souvent hors des réserves. Ceci suggère que les taux de fécondité des Indiennes inscrites pourraient être revus à la baisse pour l'ensemble du Canada et dans les provinces dès lors que seront pris en compte les femmes et les enfants concernés par le changement de statut (amendement C-3) et la reconnaissance de la bande Qalipu.

s'établissait à cette date à près de 26 000 (<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100016055/1100100016056>, consulté le 19 mars 2013). Cette bande serait la plus peuplée du Canada.

BIBLIOGRAPHIE

- AMOREVIETA-GENTIL, M., D. DAIGNAULT, N. ROBITAILLE, É. GUIMOND et S. SENÉCAL. *Transmission intergénérationnelle de la fécondité des Indiennes inscrites adolescentes au Canada*. Document non publié. 2013. 26 pages.
- BIG EAGLE, C. et É. GUIMOND. « Contributions that Count: First Nations Women and Demography », dans G. Guthrie Valaskakis, M. Dion Stout & É. Guimond (dir.), *Restoring Balance: First Nations Women, Community, and Culture*, University of Manitoba Press, 2009. p. 35-68.
- CLATWORTHY, S. « Modifications apportées en 1985 à la Loi sur les Indiens : répercussions sur les Premières nations du Québec ». *Cahiers québécois de démographie*, 38(2), 2009, p. 253-286.
- GUIMOND, É. et N. ROBITAILLE. « Quand les adolescentes ont des enfants : tendance et conséquences ». *Horizons – Entre espoir et adversité : la jeunesse autochtone et l'avenir du Canada*, 10(1), 2008, p. 49-51.
- GUIMOND, É. et N. ROBITAILLE. « Mères à l'adolescence : analyse de la fécondité des indiennes inscrites âgées de 15 à 19 ans, 1986 à 2004 ». *Cahiers québécois de démographie*, 38(2), 2009, p. 287-310.
- LOH, S. *Population Projections of Registered Indians, 1986-2011*. Report prepared by the Population Projections Section, Demography Division, Statistics Canada for Indian and Northern Affairs Canada, 1990, 211 pages.
- LOH, S. et M. V. GEORGES. « Estimating the Fertility Level of Registered Indians in Canada: A Challenging Endeavour. Canadian ». *Canadian Studies in Population*, 30(1), 2003, p. 117-135.
- MILAN, A. « Fécondité : aperçu, 2008 » *Rapport sur l'état de la population du Canada*, Ottawa, Composante du produit n°91-209-X au catalogue de Statistique Canada, 2011.
- NAULT, F., J. CHEN, M. V. GEORGES et M. J. NORRIS. *Population Projections of Registered Indians, 1991-2015*. Report prepared by the Population Projections Section, Demography Division, Statistics Canada for Indian and Northern Affairs Canada, 1993, 199 pages.
- PAQUETTE, L. et J. PERRAULT. « Un demi-million d'Indiens inscrits au Canada en l'an 2000? ». *Cahiers québécois de démographie*, 13(1), 1984, p. 101-115.
- PICHÉ, V. et M. V. GEORGES. « Estimates of Vital Rates for the Canadian Indians, 1960-1970 ». *Demography*, 10, 1973, p. 367-382.
- RAM, B. *Assimilation and Fertility of Native Indians: Some New Evidence*. Paper presented at the annual meeting of the Canadian Population Society, Kingston, Ontario, 1991, 21 pages.
- RAM, B. « New Estimates of Aboriginal Fertility, 1966-1971 to 1996-2001 ». *Canadian Studies in Population*, 31(2), 2004, p. 179-196.
- RAM, B. et A. ROMANIUC. *Projections de la fécondité des Indiens inscrits, 1982-1996*. Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche, 1985, 35 pages.
- ROBITAILLE, N. et R. CHOINIÈRE. « L'accroissement démographique des groupes autochtones du Canada au xxe siècle ». *Cahiers québécois de démographie*, 16(1), 1987, p. 3-35.
- ROBITAILLE, N., A. KOUAOUCCI et É. GUIMOND. « La fécondité des Indiennes à 15-19 ans, de 1986 à 1997 », dans J. P. White, P. Maxim & D. Beavon (dir.), *Aboriginal Policy Research — Setting the Agenda for Change*, Toronto, Thompson Educational Publishing Inc, 2004. p. 201-224.

- ROMANIUC, A. « Increase in Natural Fertility During the Early Stages of Modernization: Canadian Indians Case Study ». *Demography*, 18(2), 1981, p. 157-171.
- ROMANIUC, A. « Transition from Traditional High to Modern Low Fertility: Canadian Aboriginals ». *Canadian Studies in Population*, 14(1), 1987, p. 69-88.
- ROMANIUC, A. *Fertility Transition among Canadian Aboriginal Population: A Theoretical Perspective*. Ottawa: Ontario, Statistics Canada, 1993, 18 pages.
- ROMANIUC, A. « Aboriginal Population of Canada: Growth Dynamics under Conditions of Encounter of Civilisations ». *Canadian Studies in Population*, 30(1), 2003, p. 75-115.
- ROMANIUC, A. « History-Based Explanatory Framework for Procreative Behavior of Aboriginal People of Canada ». *Canadian Studies in Population*, 35(1), 2008, p. 159-186.
- ROMANIUC, A. et V. PICHÉ. « Natality Estimates for the Canadian Indians by Stable Population Models, 1900-1969 ». *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 9(1), 1972, p. 1-20.
- SANTÉ CANADA. *Profil statistique de la santé des Premières nations au Canada. Profil statistique de la santé des Premières nations au Canada*. Ottawa: Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuit, 2011, 80 pages.
- STATISTIQUE CANADA. *Recueil de statistiques de l'état civil*. Ottawa, Division de la statistique sociale et autochtone, n°84-214-XIF au catalogue, 1999, 158 pages.
- STATISTIQUE CANADA. *Rapport technique sur les Peuples autochtones. Recensement de 2006*. Ottawa, Division de la statistique sociale et autochtone, n°92-569-X au catalogue. 2009.
- SUWAL, J. et F. TROVATO. « Canadian Aboriginal Fertility ». *Canadian Studies in Population*, 25(1), 1998, p. 69-86.
- TROVATO, F. « A Macrosociological Analysis of Native Indian Fertility in Canada: 1961, 1971, and 1981 ». *Social forces*, 66, 1987, p. 463-485.

ANNEXE 1 Effectifs de la population du Canada selon l'identité autochtone et la province ou le territoire de résidence, Recensement 2006

PROVINCE OU TERRITOIRE	INDIENS INSCRITS			INDIENS NON INSCRITS			MÉTIS			INUIT			POPULATION AYANT UNE IDENTITÉ AUTOCHTONE ¹			POPULATION N'AYANT PAS UNE IDENTITÉ AUTOCHTONE			POPULATION TOTALE		
	N	% L	% C	N	% L	% C	N	% L	% C	N	% L	% C	N	% L	% C	N	% L	% C	N	% L	% C
Terre-Neuve-et-Labrador	6 610	1,3	1,1	3 420	0,7	2,6	6 245	1,2	1,8	4 640	0,9	9,4	23 455	4,7	2,0	477 155	95,3	1,6	500 610	100,0	1,6
Île-du-Prince-Édouard	925	0,7	0,1	445	0,3	0,3	315	0,2	0,1	30	<0,1	0,1	1 730	1,3	0,1	132 475	98,7	0,4	134 205	100,0	0,4
Nouvelle-Écosse	12 420	1,4	2,0	4 195	0,5	3,2	6 940	0,8	2,0	275	<0,1	0,6	24 175	2,7	2,1	878 915	97,3	2,9	903 090	100,0	2,9
Nouveau-Brunswick	10 860	1,5	1,7	2 740	0,4	2,1	3 645	0,5	1,0	145	<0,1	0,3	17 655	2,5	1,5	701 995	97,5	2,3	719 650	100,0	2,3
Québec	55 960	0,8	9,0	17 740	0,2	13,3	22 490	0,3	6,3	10 770	0,1	21,9	108 425	1,5	9,2	7 327 475	98,5	24,4	7 435 900	100,0	23,8
Ontario	123 595	1,0	19,8	49 190	0,4	36,9	65 255	0,5	18,4	1 820	<0,1	3,7	242 490	2,0	20,7	11 786 405	98	39,2	12 028 900	100,0	38,5
Manitoba	101 810	9,0	16,3	5 780	0,5	4,3	66 810	5,9	18,8	520	<0,1	1,1	175 395	15,5	15,0	958 120	84,5	3,2	1 133 515	100,0	3,6
Saskatchewan	90 720	9,5	14,5	4 490	0,5	3,4	46 040	4,8	13	180	<0,1	0,4	141 890	14,9	12,1	811 960	85,1	2,7	953 845	100,0	3,1
Alberta	91 400	2,8	14,7	14 700	0,5	11,0	79 750	2,4	22,4	1 430	<0,1	2,9	188 365	5,8	16,1	3 067 990	94,2	10,2	3 256 355	100,0	10,4
Colombie-Britannique	110 550	2,7	17,7	28 880	0,7	21,7	54 190	1,3	15,2	630	<0,1	1,3	196 075	4,8	16,7	3 878 310	95,2	12,9	4 074 385	100,0	13,0
Territoire du Yukon	5 750	19,0	0,9	855	2,8	0,6	690	2,3	0,2	190	0,6	0,4	7 580	25,1	0,6	22 610	74,9	0,1	30 195	100,0	0,1
Territoires du Nord-Ouest	13 010	31,7	2,1	670	1,6	0,5	3 020	7,4	0,8	3 905	9,5	8,0	20 640	50,3	1,8	20 420	49,7	0,1	41 055	100,0	0,1
Nunavut	160	0,5	<0,1	40	0,1	<0,1	110	0,4	<0,1	24 585	83,8	50,1	24 915	85,0	2,1	4 410	15,0	<0,1	29 325	100,0	0,1
Canada	623 780	2,0	100,0	133 155	0,4	100,0	355 505	1,1	100,0	49 115	0,2	100,0	1 172 785	3,8	100,0	30 068 240	96,2	100,0	31 241 030	100,0	100

Note : ¹ La population totale ayant une identité autochtone comprend les groupes autochtones (Indien de l'Amérique du Nord, Métis et Inuit), les réponses multiples et les réponses autochtones non incluses ailleurs, c'est-à-dire les personnes ayant déclaré être des Indiens inscrits et/ou des membres d'une bande indienne ne s'étant pas identifiées en tant qu'Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit à la question sur l'identité autochtone.

Source : Statistique Canada

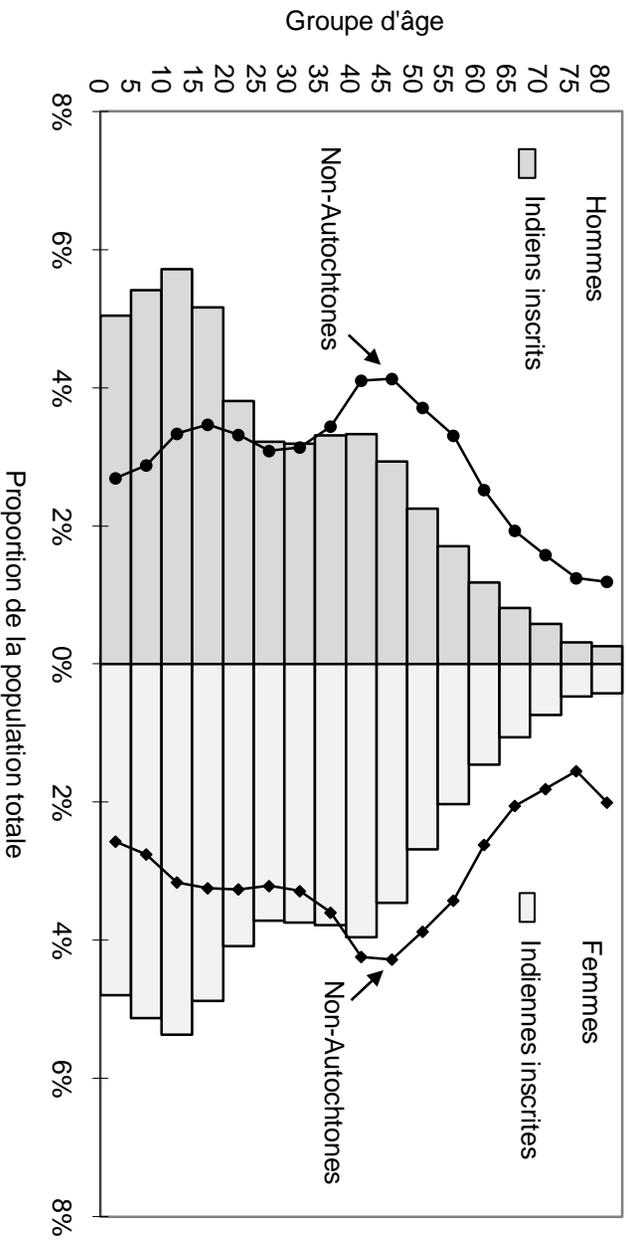
ANNEXE 2 Effectifs de la population du Canada selon la région de résidence et l'identité autochtone, Recensement 2006

PROVINCE OU TERRITOIRE	INDIENS INSCRITS			INDIENS NON INSCRITS			MÉTIS			INUIT			POPULATION AYANT UNE IDENTITÉ AUTOCHTONE ¹			POPULATION N'AYANT PAS UNE IDENTITÉ AUTOCHTONE			POPULATION TOTALE		
	N	% L	% C	N	% L	% C	N	% L	% C	N	% L	% C	N	% L	% C	N	% L	% C	N	% L	% C
Réserve	299 970	87,5	48,1	4 645	1,4	3,5	3 395	1,0	1,0	265	0,1	0,5	308 490	90,0	26,3	34 375	10,0	0,1	342 870	100,0	1,1
Région rurale	70 730	1,2	11,3	29 345	0,5	22,0	106 005	1,8	29,8	30 770	0,5	62,6	240 825	4,1	20,5	5 685 855	95,9	18,9	5 926 685	100,0	19,0
Région urbaine hors région métropolitaine	107 805	2,1	17,3	32 305	0,6	24,3	100 070	2,0	28,1	14 320	0,3	29,2	257 300	5,1	21,9	4 782 575	94,9	15,9	5 039 880	100,0	16,1
Région urbaine dans une région métropolitaine	145 275	0,7	23,3	66 865	0,3	50,2	146 035	0,7	41,1	3 760	< 0,1	7,7	366 170	1,8	31,2	19 565 435	98,2	65,1	19 931 600	100,0	63,8
Total - Région urbaine	253 080	1,0	40,6	99 165	0,4	74,5	246 100	1,0	69,2	18 080	0,1	36,8	623 470	2,5	53,2	24 348 005	97,5	81,0	24 971 475	100,0	79,9
Total - Région de résidence	623 780	2,0	100,0	133 155	0,4	100,0	355 505	1,1	100,0	49 115	0,2	100,0	1 172 785	3,8	100,0	30 068 240	96,2	100,0	31 241 030	100,0	100,0

Note : ¹ La population totale ayant une identité autochtone comprend les groupes autochtones (Indien de l'Amérique du Nord, Métis et Inuit), les réponses multiples et les réponses autochtones non incluses ailleurs, c'est-à-dire les personnes ayant déclaré être des Indiens inscrits et/ou des membres d'une bande indienne ne s'étant pas identifiées en tant qu'Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit à la question sur l'identité autochtone.

Source : Statistique Canada

ANNEXE 3 Pyramide des âges de la population indienne inscrite¹ et de la population non autochtone selon le sexe, Canada, Recensement de 2006



Note : ¹ La population totale ayant une identité autochtone comprend les groupes autochtones (Indien de l'Amérique du Nord, Métis et Inuit), les réponses multiples et les réponses autochtones non incluses ailleurs, c'est-à-dire les personnes ayant déclaré être des Indiens inscrits et/ou des membres d'une bande indienne ne s'étant pas identifiées en tant qu'Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit à la question sur l'identité autochtone.

Source : Statistique Canada